

## DÉCISION n° 2023/09/326



République française  
 Département du Gard  
 Commune de Vauvert  
 Direction de la culture

**Objet :** Contrat pour l'organisation d'un spectacle, dans le cadre de la présentation de la saison culturelle, le vendredi 22 septembre 2023 à la salle Bizet à Vauvert.

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L 2122-22 susvisé,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un contrat pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de la présentation de la saison culturelle 2023-2024, le vendredi 22 septembre 2023 à 19h à la salle Bizet à Vauvert.

#### DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de la présentation de la saison culturelle 2023-2024 est conclu et signé pour le vendredi 22 septembre 2023 à la salle Bizet à Vauvert, entre l'Association « Joke Ere » et la commune de Vauvert.

**Article 2 :** Le présent contrat est alloué pour la somme de deux mille cinq cents euros TTC (2500 € TTC).

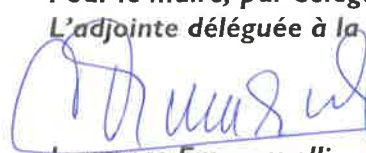
**Article 3 :** La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'année en cours, à l'article 6232-332-330.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le 14 SEP. 2023

Pour le maire, par délégation

L'adjointe déléguée à la culture

  
 Laurence Emmanuelli



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
 la directrice générale des services,  
 Yolande Cavalier